



Deterioration d'un vehicule deposer dans un garage

Par **nyssa**, le **21/03/2016** à **11:58**

bonjour,

le 22 fevrier je depose mon véhicule chez un réparateur BMW car mon vehicule a été percuter par un tier. le 28 février je récupère et ne m'aperçois qu'en arrivant a mon domicile que mon véhicule est recouvert de rayure et micro rayure (sur les portière sur le coffre sur le capot et sur le toit de la voiture) je rappelle aussitôt le conseiller qui sait occuper de mon dossier il me dit de ramener mon véhicule afin qu'il constate les fait . ce qui se passe et me dit qu'il me rappellera . durant deux semaine je l'ai rappeller mes l'interlocuteur ne ma jamais rappeller, je fini par me déplacer et on me transfert a un conseiller du service après vente qui lui est limite peu sympathique et me fait des remarque du genre ou il ne me croit pas et que c'est moi qui est abimer mon véhicule. donc après 4 semaine de galère a leur courir après pour avoir une réponse le conseiller a fini par faire un constat et sont assurance refuse de réparer les dégradation subi sur mon véhicule. (je précise que j'ai déposer mon véhicule qui avais une carrosserie impeccable et nous avons rempli un papier pour notifier les diverse rayure) les nouvelle rayure ni figure pas

Pouvez vous m'aidez ? je ne sais plus quoi faire? je vous remercie par avant pour votre aide
.nyssa

Par **janus2fr**, le **21/03/2016** à **13:23**

Bonjour,

Le problème, c'est le temps qui s'est écoulé.

Il aurait fallu faire constater ces rayures avant même de repartir du garage avec votre véhicule.

Car malheureusement, le garage peut prétendre que le véhicule n'avait pas ces rayures quand il est reparti puisque rien n'a été constaté...

Par **nyssa**, le **21/03/2016** à **13:39**

effectivement c'est ce qui s'est passer. donc il est inutile que j'aillle déposer une main courante ou alors que je prenne un avocat?

merci pour votre réponse rapide